

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU-CONCOURS

26/03/2026 - 05/04/2026

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

La société DEALICASH, dont le siège social est situé au Forum de Coignières, Rue des Frères Lumière – 78310 Coignières, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu-concours avec obligation d'achat. Le jeu se déroule dans les magasins DEALICASH participants : Versailles, Puteaux, Montigny-le-Bretonneux et Coignières.

ARTICLE 2 — DURÉE DU JEU

Le jeu concours se déroule :

Du 26 mars 2026 au 05 avril 2026 inclus.

Le tirage au sort aura lieu :

Le lundi 06 avril 2026.

L'Organisateur se réserve le droit de décaler le tirage au sort au jour suivant en cas d'imprévu de dernière minute ou de tout aléa perturbant le bon déroulement du tirage.

ARTICLE 3 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Pour participer, il est obligatoire de :

- **Être abonné aux pages Facebook et Instagram et TikTok DEALiCASH**
- **Liker la publication officielle du jeu concours**
- **Identifier 3 amis en commentaire sous la publication**
- **Effectuer un achat en magasin d'un montant minimum de 10 euros**
- **Disposer d'un compte client actif dans un magasin DEALiCASH**

Si le participant ne possède pas de compte client, celui-ci devra être créé lors du passage en caisse afin de valider sa participation.

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces conditions ne sera pas prise en compte.

Une seule participation est autorisée par passage en caisse avec un achat d'un montant minimum de 10€, quel que soit le montant total du ticket.

Les commandes Internet ne sont pas éligibles.

ARTICLE 4 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque passage en caisse avec un achat minimum de 10 euros donne droit à une chance d'être tiré au sort. Tout achat inférieur à 10 euros ne donnera pas droit à participation.

Les participations sont enregistrées automatiquement via le compte client du participant.

ARTICLE 5 — DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du jeu.

Le tirage au sort aura lieu :

Le lundi 06 avril 2026.

L'Organisateur se réserve le droit de décaler le tirage au sort au jour suivant en cas d'imprévu de dernière minute ou de tout aléa perturbant le bon déroulement du tirage.

Le gagnant sera contacté :

- **Par téléphone**
- **Ou par message privé sur les réseaux sociaux**

Sans réponse du gagnant dans un délai de 7 jours, l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort.

Le nom du gagnant pourra être publié sur les réseaux sociaux DEALiCASH.

ARTICLE 6 — DOTATION

Le lot : **1 iPhone 16e — 128 Go — Noir**

Valeur indicative : **500 € TTC**

Le lot n'est **ni échangeable, ni remboursable.**

ARTICLE 7 — REMISE DU LOT

Le gagnant devra :

- **Présenter une pièce d'identité valide**
- **Se rendre dans un magasin DEALiCASH pour récupérer son lot**

Le lot devra être retiré dans un délai maximum de 14 jours suivant l'annonce du gagnant.

Passé ce délai, le lot pourra être considéré comme abandonné et un nouveau tirage sera effectué.

ARTICLE 8 — RESPONSABILITÉ

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de :

- **Force majeure**

- **Problème technique**
- **Annulation indépendante de sa volonté**
- **Modification nécessaire au bon déroulement du jeu**

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, prolonger ou modifier le jeu si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 9 — DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du jeu concours sont nécessaires pour :

- **La gestion des participations**
- **L'identification du gagnant**
- **La remise du lot**

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD), chaque participant dispose d'un droit :

- **d'accès**
- **de rectification**
- **de suppression**

Sur simple demande auprès de l'Organisateur.

ARTICLE 10 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le règlement est :

- **Disponible gratuitement en magasin**
- **Mis à disposition des participants, sur demande, pendant toute la durée du jeu**
- **Accompagné des dates du concours affichées en magasin**

Tout passage en caisse avec un achat éligible vaut acceptation du présent règlement.

ARTICLE 11 — EXCLUSION DES PLATEFORMES

Ce jeu n'est ni géré, ni associé à Facebook, TikTok, Instagram ou Apple.

ARTICLE 12 — DROIT À L'IMAGE

Le gagnant accepte d'être photographié ou filmé lors de la remise officielle du lot.

Cette captation a pour objectif :

- **D'assurer la transparence du jeu**
- **D'officialiser la remise en main propre du lot**

Le participant accepte que ces images ou vidéos puissent être utilisées par DEALICASH dans le cadre de sa communication, notamment :

- **Sur les réseaux sociaux**
- **En story Instagram**
- **Pour annoncer la fin du concours et la remise du lot**

Aucune utilisation commerciale autre que la communication liée au concours ne sera réalisée sans accord complémentaire.